



• Pour les élus du Parc naturel du haut-Languedoc, la nouvelle charte c'est en quelque sorte un nouveau départ et des projets novateurs pour la territoire.

## Parc naturel régional du Haut-Languedoc

# Une nouvelle charte et de nouvelles ambitions

**La charte qui régit le Parc naturel régional du Haut-Languedoc arrive à son terme en 2009. Les responsables du Parc, en concertation avec les élus et les acteurs socio-économiques, préparent la nouvelle charte qui régira les actions de cette structure pour les douze ans à venir.**

1999 2009, cela fera bientôt dix ans que la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été élaborée. Les responsables du Parc et l'équipe technique ont engagé un travail qui doit aboutir au renouvellement de cette charte et à la reconduction du label jusqu'en 2021. Une décision qui dépend de la fédération des parcs naturels régionaux et du ministère de l'écologie de l'aménagement et du développement durable. Cette nouvelle charte définira les grands axes de la politique de cette structure en termes de protection, d'aménagement et de développement du territoire pour les 12 ans à venir. Comme l'a souligné Kléber Mesquida, le président du Parc naturel à Aussillon, « la procédure de renouvellement de la

charte va s'étendre de 2007 à 2009. C'est un travail que nous allons mener en concertation avec tous les acteurs du territoire, les associations, les professionnels utilisateurs de l'espace mais également les élus ». A cette occasion, le président mais également Chantal Blondin, la directrice du Parc ont dressé le bilan des actions engagées sur le territoire de 82 000 habitants à cheval sur deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et deux départements (Tarn et Hérault) et qui comprend 92 communes. Réalisation d'un document de référence pour l'implantation de sites éoliens, élaboration d'une charte paysagère pour la haute vallée du Thoré, diagnostic énergétique de la filière bois-énergie, étude concernant la valorisation de la voie verte entre Mazamet et Bédarieux, autant de réalisations qui ont vu le jour sous la précédente charte.

### Concertation avec les acteurs du territoire

Des projets dont se sont félicités les différentes personnalités présentes. Durant tout le mois de novembre, l'équipe du parc a mis en place plusieurs réunions de concertation afin de recueillir les avis, les

préoccupations et les propositions des acteurs du territoire. La nouvelle charte devra également tenir compte des douze communes, dont six communes tarnaises (Saint-Pierre de Trivisy, Lacaze, Gijounet, Viane, Saint-Salvy de Carcavès, Le Masnau Massugies) qui souhaitent intégrer le périmètre du Parc. Des demandes qui seront examinées en décembre 2007 par le comité syndical et dont la décision sera validée au niveau des Régions. C'est également durant cette période que sera rédigé un avant-projet de charte qui devrait être soumis au comité syndical, aux conseils régionaux entre janvier et juin 2008. L'enquête publique concernant cette charte aura probablement lieu en septembre 2008. C'est à cette période que les habitants du parc seront invités à prendre connaissance du contenu de la nouvelle charte et faire toutes les observations qu'ils jugeront nécessaires. Cet avant-projet sera soumis en 2009 à la fédération des parcs naturels régionaux et au ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable. Il faudra ensuite attendre la parution du décret ministériel pour que cette nouvelle charte soit officiellement entérinée.

**D. Escorne**